



Le plan d'approvisionnement territorial

un outil issu du programme 1 000 chaufferies bois pour le milieu rural

Entre 2007 et 2012, le programme 1000 chaufferies bois avait pour objectifs :

- Développer l'activité économique locale : valoriser localement une ressource bois énergie crée des emplois.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre : la plaquette forestière consommée à proximité de son lieu de production, se substitue aux énergies fossiles. Le gaz carbonique résultant de sa combustion est compensé par celui qui est stocké lors de la croissance des arbres en forêt.
- Maîtriser les factures énergétiques : le prix de la plaquette forestière est inférieur et plus stable que celui des énergies fossiles soumises aux aléas politiques et spéculatifs.
- Favoriser une gestion durable des forêts : en veillant à laisser les rémanents (branches < 7 cm) en forêt pour favoriser la fertilité des sols, le bois énergie améliore le bilan économique de certaines interventions sylvicoles en valorisant des produits qui ne l'étaient plus.



Depuis 2012, **les Communes forestières poursuivent le développement du bois-énergie, en s'appuyant sur 3 fondements :**

1 La plaquette forestière locale est un combustible d'avenir : d'une superficie de 1,754 Millions d'ha, la forêt couvre 37% de la surface de la région. Son volume sur pied de l'ordre de 363 millions de m3 fournit une ressource abondante pour produire de la plaquette forestière sur l'ensemble de la région, réduisant ainsi les distances de transport.

2 La mutualisation des moyens permet l'optimisation du résultat : la structuration d'une filière bois-énergie est particulièrement intéressante lorsqu'un territoire peut mettre en commun des installations (plateforme de stockage, pont bascule...), permettant des investissements publics optimisés en regard de la production énergétique attendue.

3 La performance énergétique est un enjeu incontournable : la ressource bois des territoires n'étant pas inépuisable, sa valorisation doit être raisonnée et efficace. Il est donc primordial d'optimiser la consommation de la biomasse forestière notamment en maîtrisant la demande en énergie, en améliorant la performance énergétique des bâtiments, en développant des réseaux de chaleur...).



Le réseau des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté, dans la continuité du programme:

- accompagne des projets d'installation en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs de la filière,
- propose une première approche sur les modes de gestion adaptés aux objectifs des maîtres d'ouvrages,
- étudie les possibilités d'approvisionnement et de structuration de la filière bois-énergie, notamment en élaborant les Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT).



Le plan d'approvisionnement territorial (PAT) : un outil d'aide à la décision pour les élus des territoires

En tant que consommatrices de combustible et productrices de bois, les collectivités territoriales propriétaires d'une forêt sont actrices à part entière de la filière bois énergie. Avec son récent essor et son intégration dans un marché concurrentiel, les élus doivent s'interroger sur la disponibilité de la ressource, l'organisation locale des circuits d'approvisionnement, les moyens nécessaires à la mobilisation du bois... En créant le Plan d'Approvisionnement Territorial, le réseau des Communes forestières a cherché à apporter des réponses concrètes à ses questions.

Le PAT est un outil développé par les communes forestières pour aider les territoires à prendre des décisions concernant l'approvisionnement local de leurs chaufferies bois. Mené à l'échelle d'un territoire organisé (pays, PETR, parc naturel régional, etc.), l'outil a évolué depuis sa création pour s'adapter aux attentes.

Les acteurs de la filière (représentant des collectivités et des propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, espaces info-énergie, associations environnementales, etc.) participent à l'élaboration du PAT et font part de leur expertise.

Son contenu :

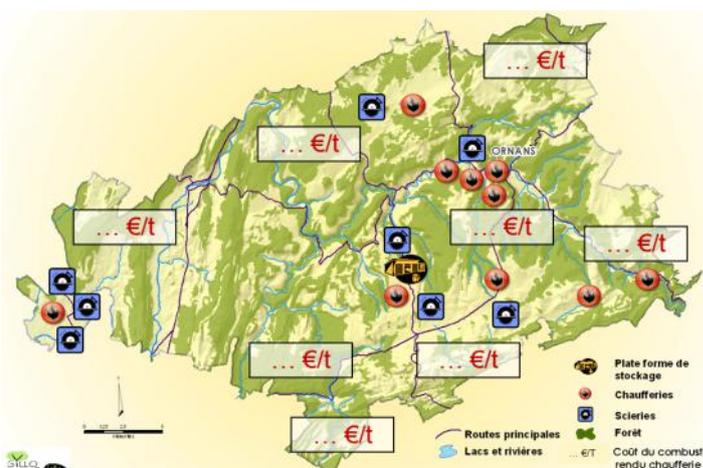


Un diagnostic pour l'approvisionnement des chaufferies bois du territoire (comparaison de la demande et des ressources disponibles) :

Recensement des chaufferies et projets de chaufferie bois du territoire et évaluation de leurs besoins.

Identification de la demande des autres utilisateurs de cette ressource (filiales bois buche et filière industrielle, c'est-à-dire papetiers et panneautiers).

Détermination des volumes de bois énergie productibles sur le territoire.



Une analyse des coûts de mobilisation de la plaquette selon différents scénarii logistiques

Identification de scénarios logistiques de mobilisation de la plaquette forestière (approvisionnement en flux tendu ou besoin de stockage/séchage de la plaquette, prise en compte des enjeux environnementaux...).

Calcul des coûts de mobilisation de la ressource forestière en fonction de chaque scénario.

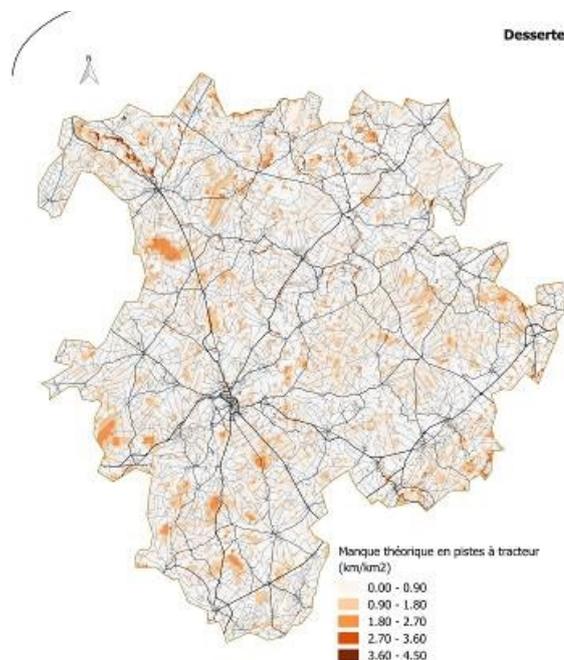


Un bilan des équipements de stockage de plaquettes et de la desserte forestière en place sur le territoire, et des propositions d'amélioration pour optimiser les circuits d'approvisionnement. Il apporte :

Des propositions tenant compte de l'existant (localisation des besoins et de la demande, équipements, etc.) pour optimiser la chaîne d'approvisionnement.

Une identification des investissements prioritaires (pistes, plateformes, hangars...).

Un calcul des économies de CO2 réalisées.



Les suites du PAT

Le PAT fournit aux élus les éléments nécessaires à la définition d'ambitions de développement de la filière bois énergie adaptées au contexte territorial. Cela peut se traduire par la validation de grands principes d'une politique territoriale de développement de la filière bois énergie.

Une fois définies, ces ambitions du territoire font l'objet d'une déclinaison opérationnelle au travers d'un programme pluriannuel d'actions. Pour ce faire, dans la continuité de la démarche partenariale initiée par le PAT, un comité de pilotage post-PAT présidé par les élus peut être mis en place. Ce travail de concertation assure l'implication des acteurs concernés dans la démarche et la validité des enjeux locaux. Ce même comité a pour mission de suivre la mise en œuvre des actions.

Les fruits du PAT = une politique bois énergie et un programme pluriannuel d'actions

Le réseau des communes forestières est garant des intérêts des communes :

Sept principes politiques ont été définis afin de défendre au mieux les intérêts des communes dans le développement du bois-énergie :

- ➔ Premier principe : identifier la ressource disponible, ses conditions de mobilisation et connaître et mobiliser les acteurs locaux de la filière.
- ➔ Deuxième principe : généraliser l'outil « PAT » à l'ensemble du territoire comtois pour apporter une réponse appropriées aux différentes échelles territoriales et à l'ensemble des propriétaires forestiers concernés, publics et privés.
- ➔ Troisième principe : identifier et organiser une chaîne logistique qui permette, d'une part, à chaque maillon d'être rémunéré dans des conditions économiques viables et, d'autre part, de favoriser le maillage territorial.
- ➔ Quatrième principe : préserver la pratique de l'affouage en forêt communale.
- ➔ Cinquième principe : garantir l'approvisionnement en circuits courts des chaufferies locales actuelles et futures, à moyen terme.
- ➔ Sixième principe : destiner une partie des produits supplémentaires disponibles des forêts communales à des chaufferies externes au territoire et/ou à des centrales de cogénération.
- ➔ Septième principe : défendre, quelque soit la destination du produit, un prix minimum de la tonne de biomasse en forêt, modulable en fonction des conditions de mobilisation.



La filière bois énergie en Bourgogne Franche-Comté en chiffres :

En 2016, **870 chaufferies automatiques au bois** (hors particulier) étaient en fonctionnement représentant **650 MW de puissance** installée, produisant près de **2,4 millions de MWh par ans** d'énergie. Si 80% de ces chaufferies sont collectives, les chaufferies industrielles représentent 55 % des puissances installées.

L'ensemble de ces chaufferies consommaient environ 700 000 tonnes de plaquette forestière en 2016.

Aujourd'hui, **60 producteurs de plaquette forestière** sont référencés sur la région, ainsi que **13 producteurs de granulés**.

Pour atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable et répondre aux enjeux de la transition énergétique, le nombre de ces chaufferies bois doit encore augmenter !

Exemple d'un territoire pilote en Franche-Comté : Le Pays Loue Lison

Le Pays Loue Lison est le premier territoire franc-comtois à avoir élaboré son PAT. Lancé en 2007, c'est en septembre 2008 que les résultats de l'outil sont rendus officiellement.

Ces derniers montrent que la ressource potentielle du territoire est largement supérieure à ses besoins actuels. Par ailleurs, l'outil annonce que les moyens logistiques dont dispose le territoire pour la production de plaquettes forestières sont insuffisants dans l'hypothèse d'un accroissement du parc de chaufferies. C'est sur la base des résultats du PAT que le Syndicat mixte du Pays Loue Lison a défini le cadre politique du développement de la filière bois énergie sur son territoire à 6 principes :

- ➔ **Disposer d'une connaissance des récoltes à court terme** : avoir une connaissance fine des volumes mobilisables à court terme, pour garantir les engagements d'approvisionnement.
- ➔ **Mobilisation des acteurs** : mobiliser tous les acteurs locaux de la filière bois énergie autour de la politique du Pays Loue Lison, afin de construire collectivement la filière : propriétaires communaux (COFOR) et privés de la forêt (Syndicat des propriétaires forestiers privés), propriétaires de chaufferies publiques et privés, entreprises de travaux forestiers, Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière...
- ➔ **Rémunération des maillons de la chaîne logistique** : organiser la chaîne logistique pour garantir que chaque maillon de la filière soit rémunéré dans des conditions économiquement viables.
- ➔ **Organisation du stockage** : définir les équipements de stockage nécessaires au Pays pour permettre à la filière de fonctionner sur le moyen et le long terme.
- ➔ **Développement des circuits courts et certification des bois utilisés pour le bois énergie** : privilégier l'approvisionnement en circuits courts des chaufferies locales actuelles et futures, dans le respect des principes du Grenelle de l'environnement et en préservant l'affouage, et inciter les propriétaires forestiers à faire certifier leur forêt sous le label PEFC.
- ➔ **Exportation des produits bois énergie** : privilégier l'utilisation de la ressource bois énergie pour une valorisation interne au Pays.



Parallèlement à l'élaboration de sa politique Bois énergie, le Pays a ébauché un **plan d'actions composé des 5 axes** suivants :

- Axe 1** : mobilisation de la ressource
- Axe 2** : valorisation de la ressource
- Axe 3** : sécurisation des approvisionnements
- Axe 4** : optimisation des investissements
- Axe 5** : optimisation de la logistique.

Entre 2010 et 2013, plusieurs actions ont vu le jour sur le territoire, notamment :

- Diffusion de plaquette de communication sur l'intérêt d'utiliser du bois-énergie pour le potentiel du territoire.
- Réalisation de fiches de témoignage d'élus sur la mise en œuvre d'une sylviculture dynamique.
- Identification des projets potentiels via une enquête auprès des communes.
- Organisation de journées de formations sur la sylviculture dynamique, la valorisation des produits bois et leur commercialisation.
- Constitution d'associations syndicales autorisées.

Aujourd'hui, un élan nouveau est donné grâce à l'engagement de la Communauté de Commune Loue-Lison dans un programme LEADER. Le territoire dispose également d'un Plan Climat Energie Territoire, et le canton de Quingey est engagé dans la démarche de Territoire à Energie Positive.

Contact :

Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté

Sylvain LAPLACE, chargé de mission

03 81 41 26 44 - 06 46 09 41 40 - sylvain.laplace@communesforestieres.org